

COMMUNIQUE 2

Sur décisions de son Conseil d'Administration tenu le 14 mars 2008, des assemblées générales tenues à Accra, Nairobi et Lagos respectivement les 16 mai 2008, 11 juin 2010, 28 septembre 2011 et 22 décembre 2011; Et conformément à l'article 133 du Règlement Général du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) relatif à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle du marché financier régional de l'UEMOA et selon les dispositions du chapitre 7 des Instructions de Négociation de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) portant événements sur valeurs, nous portons à votre connaissance que Ecobank Transnational Incorporated (ETI) procèdera à une augmentation de son capital résultant de l'exercice de l'option de souscription d'actions par le personnel du Groupe Ecobank. Cette opération a été autorisée par le CREPMF sous le n° **OA/12-004**.

Principales caractéristiques de l'opération

Emetteur	:	Ecobank Transnational Incorporated (ETI)
Désignation	:	Action ETI
Symbole du titre	:	ETIT
Capital social autorisé	:	<ul style="list-style-type: none">▪ 50 milliards d'actions ordinaires▪ 1 066 580 478 actions de priorité
Nombre initial de titres émis	:	<ul style="list-style-type: none">▪ 12 803 579 558 actions ordinaires▪ 1 066 580 478 actions de priorité
Valeur nominale	:	2,50 centimes de dollar US
Nouvelle émission	:	33 572 650 actions ordinaires
Valeur totale d'émission	:	USD 1 964 000 (soit FCFA 995 669 440*)
Date d'admission à la cote des actions nouvelles	:	23 juillet 2012
Date de jouissance des titres	:	1 ^{er} janvier 2011
Nombre de titres émis après nouvelle émission	:	<ul style="list-style-type: none">▪ 12 837 152 208 actions ordinaires▪ 1 066 580 478 actions de priorité

Les actions ordinaires nouvelles seront totalement assimilables aux actions anciennes.

* Taux en date du 30 décembre 2011 : 1USD=506,96 FCFA

Fait à Lomé, le 05 juillet 2012

Pour le Conseil d'Administration & P.O.


Morgan F. ASIEDU
Secrétaire Général du Groupe

